

**POLICE N° 1.027.250
ACTE D'ADHESION N°**

Nous soussignés, ALBINGIA, compagnie d'assurances, 109-111 Rue Victor Hugo 92532 LEVALLOIS PERRET CEDEX, certifions que l'assuré désigné ci-dessous :

**GCT ANTILLES
11, rue des Arts et Métiers
97200 FORT DE FRANCE**

est titulaire, auprès de notre compagnie, d'une adhésion à la police groupe N° 1.027.250 garantissant, aux clauses et conditions de celle-ci, les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir en raison de dommages causés du fait de ses activités.

Ce contrat n'a pas pour objet de couvrir les responsabilités visées aux articles 1792 et suivants et 2270 du Code Civil ou les responsabilités de même nature émanant d'une législation étrangère. Il ne saurait non plus se substituer à un contrat de RC Professionnelle.

Les plafonds de garantie et les franchises figurent au tableau joint.

DATE D'EFFET DE L'ADHESION : 26/10/2018
DATE D'ECHEANCE : 1^{ER} JANVIER
DUREE : 1 an avec tacite reconduction sauf dénonciation par l'une des parties au moins 1 mois avant l'échéance.

DECLARATION :

L'ASSURE DECLARE NE PAS AVOIR EU CONNAISSANCE DE FAIT DOMMAGEABLE OU DE RECLAMATION SUSCEPTIBLE DE METTRE EN JEU LES GARANTIES DU PRESENT CONTRAT ENTRE LA DATE DE PRISE D'EFFET ET LA DATE DE RECEPTION DE L'ACCORD SUR LES CONDITIONS DE L'ASSURANCES.

COTISATION ANNUELLE :

COTISATION ANNUELLE FIXEE A LA SOUSCRIPTION : 160 Euros HT + taxes d'assurances à 9 % et 22,87 Euros de frais de gestion soit **197,27 Euros TTC.**

MODALITES DE REVISION :

- honoraires inférieurs à 230.000 Euros	:	160,00 Euros HT
- honoraires compris entre 230.001 Euros et 762.500 Euros	:	380,00 Euros HT
- honoraires compris entre 762.501 Euros et 1.525.000 Euros	:	650,00 Euros HT
- honoraires compris entre 1.525.001 Euros et 2.290.000 Euros	:	925,00 Euros HT
- honoraires supérieurs à 2.290.001 Euros	:	1.320,00 Euros HT

L'adhérent s'engage à déclarer chaque année son Chiffre d'affaires HT.

Si l'année N, le Chiffre d'affaires HT de l'adhérent passe dans une tranche supérieure, la cotisation de l'année N+1 sera ajustée à la tranche correspondante.

Fait à LEVALLOIS, le 26/10/2018

SIGNATURE DE L'ASSURE

CEA ANTILLES
Centre d'Etudes d'Assurances
Immeuble du Port 97200 Fort-de-France
0596 70 59 59
Siret : 38526799200035-RC 201501235-Orias 07002758

MONTANT DES GARANTIES ET DES FRANCHISES

POLICE N° 1.027.250 – Adhérent n°

NATURE DES GARANTIES	MONTANTS DES GARANTIES	FRANCHISE PAR SINISTRE
DOMMAGES SURVENANT A L'OCCASION DE L'EXERCICE DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES		
- Dommages Corporels, dommages matériels et dommages immatériels confondus par sinistre :	9 000.000 E	Néant
dont :		
- Faute inexcusable tous dommages confondus : par année d'assurance	1.000.000 E	Néant
- Atteinte à l'environnement tous dommages confondus : par année d'assurance	800.000 E	1 500 E
- Dommages matériels, Dommages immatériels Consécutifs et Dommages Immatériels Non Consécutifs, confondus	1.500.000 E	500 E
dont activités extérieures :		
- Incendie, Explosion, Action de l'eau, Dommages aux existants	500.000 E	800 E
dont Biens confiés	250.000 E	1 500 E
dont Dommages Immatériels Non Consécutifs par année d'assurance	300 000 E	1 500 E
dont Vol commis par préposés	30 500 E	380 E
dont dommages matériels subis par les préposés	15 245 E	380 E
ASSISTANCE JURIDIQUE		
Engagement maximum de l'Assureur		
- par événement générateur	22 870 E	
- pour tout litige supérieur à	1 525 E	

Fait à LEVALLOIS, le 26/10/2018